



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 71 (dont 12 procurations)

N°25 R/

OBJET :

REPRESENTANTS DE
VICHY COMMUNAUTE

OBJECTIF CAPITALES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

Vu les statuts d'OBJECTIF CAPITALES, association loi 1901,

Vu la délibération n°5 B/ du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 approuvant l'adhésion à OBJECTIF CAPITALES,

Considérant l'objet social d'OBJECTIF CAPITALES, à savoir :

- la définition et la mise en œuvre de tous projets et de toutes actions permettant le développement de liaisons performantes de toutes natures (ferroviaire, aérienne, routière) entre le territoire local, la région, le territoire national et l'étranger,
- la coordination des actions découlant de ces projets et la représentation collective des partenaires locaux publics et privés auprès des acteurs internationaux, nationaux ou régionaux et notamment la SNCF, les compagnies ferroviaires habilitées, AIR FRANCE et les compagnies aériennes habilitées,

Considérant les objectifs de l'association joints en annexe lesquels requièrent une adhésion des principaux acteurs économiques et institutionnels à l'échelle du pôle métropolitain et de l'Auvergne en général,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de s'inscrire dans cette démarche,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant,

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales comme représentants de Vichy Communauté :

- Monsieur Frédéric AGUILERA, représentant titulaire
- et Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, représentant suppléant.

Après en avoir délibéré et compte tenu du fait qu'aucun autre conseiller communautaire n'a déposé de candidature, le Conseil Communautaire :

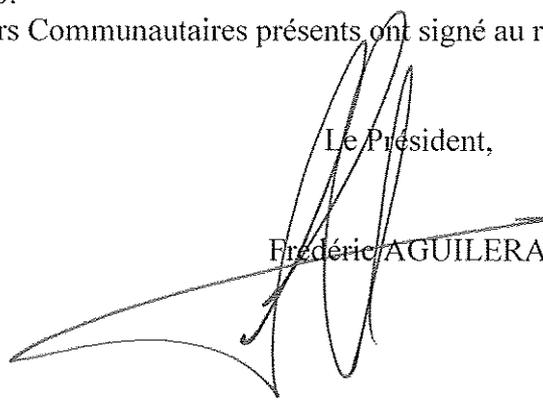
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 25 R/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Objet de l'acte : 23/07/2020 REPRESENTANTS DE VICHY COMMUNAUTE - OBJECTIF
CAPITALES

.....
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 29/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23JUIL2020_25R

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_25R-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 25 R.PDF (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_25R-DE-
1-1_1.pdf)